Quelle condamnation pour la nonagénaire qui a chassé le cambrioleur à coups de canne ?

```
écrit par Claude t.a.l | 26 octobre 2017
```

Illustration tirée de « La fée Carabine », ouvrage de Daniel Pennac auquel fait penser le fait-divers évoqué ci-dessous

» Une nonagénaire chasse un cambrioleur à coups de canne »
https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/une-nonag
enaire-chasse-un-cambrioleur-a-coups-de-canne-il-estinterpelle-par-la-police-de-mulhouse-1508951684

L'histoire ne dit pas si la riposte était proportionnée…Nous craignons qu'elle ne l'ait pas été, puisque nulle part n'est évoquée l'arme du cambrioleur. Il était, horreur, mains nues.

Et le malheureux a dû s'enfuir car souffrant trop d'un des coups reçus… Gare aux séquelles !

Pauvre femme, elle va avoir des ennuis terribles :

- » Une perquisition à son domicile a permis de saisir un arsenal impressionnant de cannes, de lunettes, de dentiers, et des substances chimiques dissimulées dans des boîtes de médicaments « . (Collomb)
- » Les enquêteurs auraient découvert un déambulateur en parfait état de fonctionnement, camouflé derrière un vieux fauteuil roulant « . (la presse)
- » Sans doute liée à l'extrême droite « . (la presse, le jour suivant)
- $\ensuremath{\text{\textit{»}}}$ De tels agissements sont inadmissibles en France $\ensuremath{\text{«}}$. (le tribunal, avant la lourde sentence)

Humour ou....?